



MUNICIPALITE
DE ROUGEMONT

Rougemont, le 21 février 2011
N. réf : 100.101.01.01/JL/d

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Préavis N° 01/2011

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE CREDIT POUR LA REFECTION DE LA ROUTE DE LA TEINTURIERE</p>

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

En 2002, votre Conseil accordait un crédit de CHF 233'680.— pour la réalisation de la première étape de réfection de la route de la Teinturière. Le présent préavis vous demande votre accord pour la réalisation de la seconde partie de ces travaux.

2. PROJET

Le bureau Sabert, mandaté par notre autorité, a établi un projet de réfection de la desserte de la Teinturière pour le tronçon sis entre la parcelle N° 22, propriété de Mme Denise Biemann, et le pont, représentant environ 300m.

Les travaux comprendront la réfection complète de la chaussée, la création d'une ligne de pavés en guise de cunette et de limitation chaussée-piétons, un nouveau revêtement bitumeux ainsi que la création de l'éclairage public.

L'emprise actuelle de la chaussée passera de 4 m à 4,2 m afin de permettre une bonne cohabitation des automobilistes et des piétons.

3. COUT ET FINANCEMENT

Prix

Réfection chaussée :

- Génie civil	CHF 301'031.00
- Frais annexes	CHF 57'000.00
- Divers et imprévus	CHF 36'969.00
- TOTAL HT	<u>CHF 395'000.00</u>
- TVA 8%	CHF 31'600.00
- TOTAL TTC	<u>CHF 426'600.00</u>

Eclairage public :

- Installation de l'éclairage	CHF 19'733.75
- Contribution de banchement et de coût du réseau	CHF 7'646.40
- TOTAL TTC	<u>CHF 27'380.15</u>

Un emprunt de CHF 453'980.15 est nécessaire. Cet investissement sera amorti sur une période de 20 ans par le compte de fonctionnement 4300.3311 « Amortissement patrimoine administratif », soit CHF 22'699.-/année, la première fois en 2012.

4. CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Rougemont, dans sa séance du 29 mars 2011

Vu le préavis N° 01/ 2011

Ouï Le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 453'980.15 pour la réfection de la route de la Teinturière.
- D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 453'980.15 auprès de l'établissement bancaire de son choix aux meilleures conditions du marché
- D'accepter le financement tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 21 février 2011 pour être soumis au Conseil Communal de Rougemont, le 29 mars 2011.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic  La Secrétaire : 

 Claire-Lise Blum Buri Janick Lenoir

Municipal délégué : M. Ernest Von Siebenthal